

mazars

Parc des Glaisins
7, avenue du Pré Félin
Annecy-le-Vieux
74940 Annecy

Deloitte.

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Université Clermont Auvergne

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Premier exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2021

Mazars

Société par Actions Simplifiée d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
Siège social : 109, rue Tête d'Or - CS 10363 - 69451 Lyon Cedex 06
Capital de 5 986 008 euros - RCS Lyon B 351 497 649

Deloitte & Associés

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie
Régionale de Versailles
Capital de 2 188 160 euros - RCS Nanterre 572 028 041

Université Clermont Auvergne

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel Expérimental
N° Siren 130 028 061

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Premier exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2021

Au conseil d'administration de l'Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel Expérimental Université Clermont Auvergne,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'Université Clermont Auvergne relatifs au premier exercice de douze mois clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français et du référentiel comptable applicable aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et établissements, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et établissements et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment sur la présentation du bilan d'ouverture.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes consolidés

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, et à l'ordonnateur et l'agent comptable de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu que l'établissement cesse son activité.

Les comptes consolidés ont été conjointement arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette

incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évaluent si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, ils collectent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Ils sont responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Mazars

Anncy, le 23 juin 2022

 Xavier MARMÉYS

Xavier Marmeys

Deloitte & Associés

Paris-La Défense, le 23 juin 2022

 EG

Eric Godeau



UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2021**



Sommaire

1. ETATS FINANCIERS.....	3
1.1. Bilan Consolidé (K€).....	3
1.2. Compte de résultat consolidé (K€).....	4
1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé (K€).....	5
1.4. Tableau de variation des capitaux propres (K€).....	6
2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	7
2.1. Référentiel comptable.....	7
2.2. Modalités de présentation.....	7
2.3. Modalités de consolidation	7
2.3.1. Activités du groupe.....	8
2.3.2. Filiales.....	8
2.3.3. Liste des entreprises consolidées.....	8
2.3.4. Variation du périmètre de consolidation.....	9
2.3.5. Variation du pourcentage d'intérêt.....	9
2.4. Evénements significatifs	9
2.5. Evénements postérieurs à la clôture.....	12
2.6. Comparabilité des exercices.....	12
2.6.1. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées.....	12
2.7. Méthodes et règles d'évaluation	12
3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN	22
3.1. Ecart d'acquisition.....	22
3.2. Immobilisations incorporelles	23
3.3. Immobilisations corporelles	24
3.4. Immobilisations financières.....	25
3.5. Ventilation des créances par échéance	26
3.6. Titres non consolidés	26
3.7. Stocks.....	26
3.8. Valeurs mobilières de placement.....	26
3.9. Provision pour risques et charges.....	27
3.10. Emprunts et dettes financières	28
3.11. Ventilation des dettes par échéance.....	28
3.12. Impôts différés.....	29
4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT	31
4.1. Autres produits et charges d'exploitation.....	31
4.2. Achats et variation de stocks	31
4.3. Charges externes.....	32
4.4. Impôts et taxes (hors IS).....	32
4.5. Charges de personnel.....	33
4.6. Dotations et reprises d'exploitation.....	33
4.7. Charges et produits financiers.....	33
4.8. Impôts sur les bénéfices.....	34
4.9. Preuve d'impôt	34
5. ENGAGEMENTS HORS BILAN	35
5.1. Engagements reçus	35
5.2. Engagements donnés.....	35
6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES	36
6.1. Effectif moyen.....	36

1. ETATS FINANCIERS

1.1. Bilan Consolidé (K€)

	Clôture			Ouverture au 01/01/2021
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Ecarts d'acquisition	707	-707		
Immobilisations incorporelles	5 371	-4 027	1 344	1 221
Immobilisations corporelles	473 925	-192 860	281 065	278 894
Immobilisations financières	347		347	618
Total Actif Immobilisé	480 350	-197 594	282 756	285 733
Stocks et en-cours	3 930	-3 400	530	546
Avance et acomptes versés sur commandes	920		920	441
Clients et comptes rattachés	13 901	-1 227	12 674	12 627
Autres créances et comptes de régularisation	30 958		30 958	27 538
Valeurs mobilières de placement	1 006		1 006	999
Disponibilités	112 197		112 197	99 540
Total Actif	643 263	-202 221	441 042	427 424
			Clôture	Ouverture au 01/01/2021
Financements Etat non rattachés à des actifs			14 107	11 353
Financements Etat rattachés à des actifs			134 374	153 819
Financements autres que l'Etat non rattachés à des actifs			8 745	7 338
Financements autres que l'Etat rattachés à des actifs			50 668	42 109
Dotations, compléments de dotations, dons et legs			2 403	2 403
Réserves consolidées			126 593	126 150
Ecarts de conversion				
Résultat consolidé			18 575	
Subventions d'investissement				
Total Capitaux Propres			355 463	343 172
Intérêts hors groupe				
Autres fonds propres				
Provisions			2 210	2 590
Emprunts et dettes financières			11 754	12 188
Avances et acomptes reçus			37 611	35 320
Fournisseurs et comptes rattachés			9 447	8 556
Dettes fiscales et sociales			8 061	8 617
Autres dettes et comptes de régularisation			16 496	16 981
Total Passif			441 042	427 424

1.2. Compte de résultat consolidé (K€)

	Clôture
Chiffre d'affaires	25 844
Autres produits d'exploitation	292 548
Achats consommés	-130
Charges de personnel	-235 179
Charges externes	-30 581
Autres charges d'exploitation	-9 951
Impôts et taxes	-3 285
Variations nettes des amort. et des dép.	-21 912
Résultat d'exploitation	17 355
Charges et produits financiers	856
Résultat courant des sociétés intégrées	18 211
Impôt sur les bénéfices	364
Résultat net des entreprises intégrées	18 575
Quote-part de résultat des S.M.E.	
Dotations nettes amort. Écarts acq.	
Résultat net de l'ensemble consolidé	18 575
Intérêts minoritaires	
Résultat net (part du groupe)	18 575

1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé (K€)

	Clôture
Résultat net total des sociétés consolidées	18 575
Elimination des amortissements et provisions	9 014
Elimination de la variation des impôts différés	-45
Elimination des plus ou moins values de cession	-25
Total marge brute d'autofinancement	27 518
Variation des stocks liée à l'activité	15
Variation des créances liées à l'activité	-3 470
Variation des dettes liées à l'activité	1 477
Flux net généré par (affecté à) l'activité	25 541
Acquisition d'immobilisations	-12 750
Cession d'immobilisations	307
Incidence des variations de périmètre	
Flux net provenant des (affecté aux) investissements	-12 443
Emissions d'emprunts	9
Remboursements d'emprunts	-452
Flux net provenant du (affecté au) financement	-443
Variation de trésorerie	12 656
Trésorerie d'ouverture	100 529
Trésorerie de clôture	113 184

Le tableau des flux de trésorerie présente, pour l'exercice, les entrées et les sorties de disponibilités et de leurs équivalents, classées en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

Le Groupe définit la trésorerie disponible comme l'ensemble des postes financiers du bilan réalisable (ou payable), dans un délai inférieur à un an soit :

- les valeurs mobilières de placement et autres placements à court terme aisément convertibles en disponibilités,
- les disponibilités bancaires, minorées des valeurs remises à l'encaissement au 31 décembre 2021, mais non encore échues,
- les soldes bancaires créditeurs, ne faisant pas l'objet d'une confirmation à plus d'un an par un établissement financier, ainsi que les intérêts courus et non échus qui s'y rattachent.

La ligne « Incidence des variations de périmètre » correspond aux entrées ou sorties de périmètre, mais également aux variations de pourcentage de détention du groupe dans les filiales au cours de l'exercice. En cas d'acquisition, cette ligne comprend le coût d'acquisition des titres diminué de la trésorerie apportée. Les autres flux ne tiennent compte que des mouvements depuis la date d'acquisition de la société.

Les flux monétaires intragroupes sont éliminés, de sorte que le tableau des flux de trésorerie ne fait apparaître que les encaissements ou des décaissements du groupe vis-à-vis de tiers.

1.4. Tableau de variation des capitaux propres (K€)

Capitaux propres (Groupes / Minoritaires) (K€)	Financements Etat non rattachés à des actifs	Financements Etat rattachés à des actifs	Financements autres que l'Etat non rattachés à des actifs	Financements autres que l'Etat rattachés à des actifs	Dotation, compléments de dotations, dons et legs	Réserves Groupe	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres Groupes (K€)	Minoritaires (K€)
Situation à l'ouverture 01/01/2021	11 353	153 819	7 338	42 109	2 403	126 150		343 172	
Correction d'erreur - Ecritures post-clôture	1	-13 200		9 521		442		-3 236	
Situation au 1/01/2021 après correction d'erreur et changement de méthodes	11 355	140 619	7 338	51 630	2 403	126 593		339 936	
Neutralisation des amortissements									
Sorties de financements									
Affectation du résultat									
Résultat de la période							18 575	18 575	
Financements reçus UCA	4 316	40	5 507	84				9 699	
Financements reçus CNEP			43					43	
Reprises des financements externes de l'actif UCA		-7 849		-5 186				-12 786	
Reprises des financements externes de l'actif CNEP			-4					-4	
Dividendes									
Reclassement	-1 563	1 563	-4 140	4 140					
Variation de périmètre									
Clôture Exercice : 2021.12	14 107	134 374	8 745	50 668	2 403	126 593	18 575	355 463	

2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

2.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'université sont établis conformément au Recueil des Normes Comptables des Etablissements Publics (RNCEP) pour les comptes sociaux.

Ils sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés. Soit en application du règlement comptable ainsi que l'instruction codificatrice n° 08-017-M9 du 3 avril 2008, à l'exception des deux dérogations suivantes à ce référentiel, en conservant les règles issues du RNCEP précité, qui permettent de donner une image homogène des comptes consolidés pour le lecteur des comptes annuels de l'université :

- Résultat exceptionnel : Plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette ;
- Corrections d'erreurs : Les corrections d'erreurs sont comptabilisées conformément à la Section 4 « Corrections d'erreurs » de la norme 14 du RNCEP précité, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.

Les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous.

2.2. Modalités de présentation

Les montants présentés dans les comptes consolidés et annexes aux comptes consolidés sont, sauf mention contraire, exprimés en milliers d'euros et arrondis au millier le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

2.3. Modalités de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le groupe.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

2.3.1. Activités du groupe

Les activités du groupe UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE sont les suivantes :

- Enseignement,
- Recherche fondamentale,
- Recherche appliquée,
- Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles,
- Mécénat,
- Analyses, essais et inspections techniques.

2.3.2. Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le groupe. Le contrôle existe lorsque le groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

➤ Intégration globale

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

➤ Intégration proportionnelle

Les sociétés contrôlées de manière conjointe, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Les états financiers de ces filiales sont intégrés dans les comptes de l'entreprise consolidante en fonction de la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels. Aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté.

Après identification des opérations intragroupes, l'ensemble des créances et dettes ainsi que des charges et des produits relatifs à ces opérations ont été éliminés des comptes consolidés.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation est précisée dans la note ci-dessous.

2.3.3. Liste des entreprises consolidées

Société	Numéro SIREN	Pourcentage N		Type de contrôle	Méthode de consolidation
		contrôle	intérêt		
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE		Université consolidante			
CNEP	341 151 728	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CIDECO	827 456 195	100,0%	100,0%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CLERMONT AUVERGNE INNOVATION	793 372 525	64,8%	64,8%	Contrôle conjoint	Intégration proportionnelle

La société CLERMONT AUVERGNE INNOVATION a été incluse dans le périmètre de consolidation en intégration proportionnelle pour les raisons suivantes :

- Les actionnaires sont au nombre de trois.
- Les statuts de la société prévoient une cogestion entre les différents actionnaires.

2.3.4. Variation du périmètre de consolidation

L'exercice 2021 constitue le premier exercice où la consolidation est établie (cf. 2.4 Evènements significatif).

2.3.5. Variation du pourcentage d'intérêt

Le pourcentage d'intérêts correspond à la fraction du patrimoine détenue directement ou indirectement par la société mère dans chaque société du groupe.

Ce pourcentage d'intérêts permet de calculer la fraction représentative des intérêts du groupe dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée.

Au cours de l'exercice clôturant en date du 31 décembre 2021, il n'y a eu aucune modification du pourcentage d'intérêt.

2.4. Evénements significatifs

► Création de l'UCA expérimental avec intégration des comptes dans la comptabilité de l'UCA

La personne morale Université Clermont auvergne a pris fin au 1er janvier 2021 au profit du nouvel établissement expérimental portant le même nom « Université Clermont Auvergne » créé dans le cadre de l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Ce nouvel établissement, créé par décret n° 2020-1527 du 7 décembre 2020 sous statut d'EPSCP aux RCE (Responsabilités et Compétences Elargies), est constitué d'une composante à personnalité morale, l'Institut national polytechnique Clermont Auvergne, dénommé « Clermont Auvergne INP », des composantes, instituts et écoles internes de l'UCA.

A compter du 1er janvier 2021, il a repris les biens, droits et obligations de l'Université Clermont Auvergne. Il partage et coordonne certaines compétences avec son établissement-composante, Clermont Auvergne INP.

Clermont Auvergne INP a repris les biens, droits et obligations de l'Ecole d'ingénieurs SIGMA Clermont et les activités de formation et de recherche des deux écoles internes de l'UCA : Polytech Clermont-Ferrand et ISIMA.

L'établissement composante conserve son autonomie (budget, comptabilité, patrimoine, instances de gouvernance avec sa propre direction et son propre conseil d'administration) mais s'engage à suivre et à mettre en œuvre les orientations et politiques stratégiques émises par le directoire de l'EPE UCA.

Les statuts de l'EPE Université Clermont Auvergne ont été adoptés par délibération des conseils d'administration de l'Université Clermont Auvergne et de SIGMA le 21 février 2020 ; ils sont annexés au décret n° 2020-1527 du 7 décembre 2020.

L'EPE est composé des 6 instituts suivants :

- Institut Droit, Economie, Management,
- Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education
- Institut des Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement
- Institut Sciences

- Institut de technologie
- Clermont Auvergne INP, établissement-composante.

Ces instituts regroupent des composantes et des laboratoires.

L'EPE comprend des services mutualisés :

- La bibliothèque universitaire de l'Université Clermont Auvergne
- Le service universitaire des activités physiques et sportives
- Le service universitaire culture (SUC)
- Le service de santé au travail
- Le Pôle santé handicap étudiant,
- L'espace d'accueil des étudiants et chercheurs internationaux,
- La cellule Europe,
- Le centre de culture scientifique étranger,
- Le collège des écoles doctorales,
- EURAXESS,
- MESOCENTRE
- Clermont Auvergne Pépite,
- Service des herbiers universitaires de Clermont Ferrand (UNIVEGE)
- Fondation universitaire : Université Clermont Auvergne Fondation (UCAF).

La structure budgétaire approuvée par délibération du conseil d'administration du 17 décembre 2020 comprend :

- un budget annexe immobilier
- un service à comptabilité distincte pour I-SITE
- un budget annexe pour la Fondation universitaire.

L'EPE est membre associé de l'Université Clermont Auvergne & associés, association d'établissements, créée conformément à l'article L718-16 créée par la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, dont la vocation est d'assurer la visibilité et l'attractivité du site universitaire clermontois à l'échelle internationale.

Une partie du patrimoine de l'université lui a été dévolu par l'Etat par convention signée le 19 avril 2011 par le Président de l'université d'Auvergne. L'Etat assure le financement du GER ainsi que les extensions du patrimoine à hauteur de 6.135 M€/an.

- Un contrat de partenariat public privé signé en 2013 dans le cadre de l'article 1er de l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat destiné à financer la construction et la maintenance d'un laboratoire et d'une crèche universitaire.
- Les projets en cours :
 - Le projet CAP-20-25 labellisé I-SITE dans le cadre de la 2ème vague du Programme d'Investissement d'Avenir :

Ce projet a été piloté par l'Université Clermont Auvergne et associe des établissements et organismes d'enseignement supérieur et de recherche du site Clermontois (SIGMA Clermont, VetAgroSup, AgroParisTech, Ecole nationale d'architecture, CNRS, INRA, IRSTEA, INSERM), de nombreux acteurs socio-économiques et des collectivités territoriales. Il a fait l'objet d'une convention de préfinancement entre

l'Etat, l'ANR et l'UCA signée le 13 avril 2017 octroyant 5 M€ à l'université pour mener le projet. La convention d'aide attributive signée le 29/12/2017 octroie à l'université un financement versé par l'ANR de 40 M€ dont 29,9 M€ pour l'initiative et 10,11 M€ pour les 3 labex CLERVOLC, IMOB3 et IDGM+. Le labex IDGM+ est géré par la Fondation pour les Etudes et recherches sur le développement international (FERDI) ; les financements reçus pour ce labex sont des recettes d'intervention en nom propre reversées à la FERDI.

- Clermont Auvergne Innovation

Clermont Auvergne Innovation est une filiale dont L'université détient 64 % du capital. Cette structure qui a pour origine une Société d'accélération du transfert de technologie (SATT) envisage un nouveau modèle global d'innovation et de transfert de technologie pour les entreprises et/ou porteurs de projets en cohérence avec la stratégie de CAP 20-25 sur le territoire clermontois. L'université Clermont Auvergne assure actuellement la présidence de CLERMONT AUVERGNE INNOVATION.

- Les projets financés dans le cadre du Plan de relance :

L'établissement a obtenu 4.2 M€ au titre du Plan de relance. Ces crédits vont permettre de financer des programmes d'amélioration énergétique sur 2 bâtiments : :

- Le bâtiment abritant le PAC : 2.71 M€
- Le bâtiment du Manège / 1.51 M€

Ils s'inscrivent dans le cadre du Plan Economie d'Energie des Campus 2030 (PEEC 2030)

- Valorisation du bâtiment ESTAING abritant l'UFR odontologie :

Estimée en 2020 à hauteur des financements reçus (18 M€), la valeur du bâtiment inscrite au bilan a été revue à la baisse à réception de l'acte notarié du 22/03/2021 qui précise sa valeur : 13 M€. Cette réduction a eu pour effet de réduire les amortissements et la reprises des financements de l'actif à hauteur de 1.3 M€.

🔴 Crise sanitaire « COVID-19 »

Par arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19, les fonctions administratives ont été basculées en télétravail, sous réserve des activités essentielles qui relèvent des plans de continuité de l'activité (PCA) et qui ne peuvent pas se faire en télétravail.

La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 instaure un dispositif « d'état d'urgence sanitaire ». L'état d'urgence sanitaire a été déclaré puis prolongé jusqu'au 31 juillet 2022 (loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire).

Durant toute la période de crise sanitaire, les services financiers et l'agence comptable ont fonctionné (travail entièrement à distance pendant le 1er semestre).

La gouvernance de l'université a mis en place des mesures spécifiques (fond social d'urgences, aides à l'équipement des étudiants, équipement en matériel informatique pour le personnel dans le cadre du travail à distance, équipement en matériel de protection individuel).

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. A la date de l'établissement des comptes annuels ne permettent pas d'évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

2.5. Evènements postérieurs à la clôture

Néant

2.6. Comparabilité des exercices

L'exercice clos le 31 décembre 2021 est d'une durée de 12 mois.

2.6.1. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Société	Exercice N	
	Date clôture	Durée exercice
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	31-déc.	12
CNEP	31-déc.	12
CIDECO	31-déc.	12
CLERMONT AUVERGNE INNOVATION	31-déc.	12

2.7. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants :

► Changements de méthodes comptables

Néant

► Comparabilité des comptes

Des ajustements sur bilan d'entrée ont été comptabilisés pour prendre en compte :

- des ajustements d'amortissements et de financements de l'actif d'immobilisations : 1 k€,
- la prise en compte des versements échelonnés du PRECIPUT versé par l'ANR : 431 k€
- la prise en compte de la valorisation du bâtiment Estaing qui abrite l'UFR Odontologie : -3,667 M€ en valeur nette.

► Ecart d'acquisition

Lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs identifiables sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur déterminée en fonction de l'usage prévu par l'entreprise consolidante.

L'écart d'acquisition est la différence constatée lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition de ses titres et la part de l'entreprise détentrice dans ses capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice acquis à cette date, après que les actifs et passifs identifiables aient été réestimés, que les reclassements et des retraitements aient été effectués (notamment pour que soient respectées les règles de présentation et d'évaluation utilisées pour l'ensemble consolidé).

Ainsi, lors d'une acquisition, tous les actifs incorporels identifiables, y compris ceux qui ne seraient pas inscrits dans les comptes sociaux des entités consolidées, font l'objet d'une évaluation.

Ces éléments ne sont susceptibles d'être inscrits séparément en bilan consolidé que si leur évaluation peut être faite selon des critères objectifs et pertinents essentiellement fondés :

- sur les avantages économiques futurs qu'ils permettront de dégager,
- sur leur valeur de marché s'il en existe une.

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise de participation, est affecté de la façon suivante aux différents postes du bilan consolidé :

- la part positive, non affectée, est inscrite au compte « écarts d'acquisition » à l'actif du bilan.
- la part négative est inscrite au compte « écarts d'acquisition négatifs » au passif du bilan.

Lorsque la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, un amortissement exceptionnel est constaté.

► Ecart d'évaluation

Aucun écart d'évaluation n'a été identifié.

► Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Cette rubrique se compose essentiellement de :

- Frais de recherche (voir détail au sein de la note suivante),
- Concessions, brevets et droits similaires,
- Logiciels.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

Les méthodes et durée d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 3 ans,
- Concessions, brevets et droits similaires : 5 ans,
- Autres immobilisations incorporelles : 5 ans.

► Note sur les dépenses de recherche et de développement

Les dépenses de développement sont capitalisées quand les critères suivants sont remplis :

- démonstration de la faisabilité technique du projet et de la disponibilité des ressources pour achever le développement,
- capacité de l'immobilisation à générer des avantages économiques futurs probables,
- évaluation fiable du coût de cet actif.

Ces frais de recherche et développement sont amortis sur une durée de 5 ans.

Une provision complémentaire pour dépréciation peut être constatée lorsque la comparaison de la valeur actuelle de l'actif et de sa valeur nette comptable conduit à constater un amoindrissement de la valeur de l'actif résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

➤ Immobilisations corporelles

Cas des biens acquis :

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des immobilisations est la méthode dite du coût historique, soit le coût d'acquisition constitué du prix d'achat et des frais accessoires directement liés à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien.

Cas des biens mis à disposition :

Le patrimoine immobilier mis à disposition de l'Université est inscrit au bilan en valeur vénale sur la base des évaluations de France Domaine :

- ✓ Réalisées en novembre 2015 (intégré en date du 31 décembre 2015) pour le patrimoine immobilier de l'ex-université Blaise Pascal
- ✓ Réalisés en valeur vénale du 1er janvier 2015 pour le patrimoine immobilier du site d'Aurillac et en 2014 pour 5 bâtiments concernant les sites de la Présidence, la villa Cote Blatin, la Rotonde (pôle tertiaire et restaurant), l'ancienne faculté d'Odontologie (Jaude) et le site du Puy en Velay occupé par l'IUT.

Les méthodes d'évaluation utilisées par France Domaine ont été vérifiées et approuvées par le service du patrimoine de l'université.

Parmi les biens mis à disposition figure toujours une partie des biens mobiliers comptabilisés à leur valeur historique.

Les dépenses des travaux de restructuration et de réhabilitation des bâtiments en concertation avec la direction du patrimoine sont enregistrées en investissements. Ces investissements relèvent donc de la norme sur les immobilisations corporelles.

Un plan d'amortissement a été adopté par délibération du conseil d'administration du 19/05/2017. L'amortissement par composant du seul bâtiment Jaude appliqué conformément à la délibération du 28 novembre 2014 de conseil d'administration de l'université d'Auvergne a été conservé. Il en est de même de l'application de la délibération de l'université Blaise Pascal du 4/11/2016 relative à l'amortissement du laboratoire LMV et de la crèche.

Le patrimoine immobilier est amorti globalement et linéairement selon les durées suivantes :

- ✓ Le patrimoine immobilier transféré de l'université d'Auvergne est amorti sur 15 ans à l'exception du bâtiment Jaude amorti par composant.
- ✓ Le patrimoine immobilier issu de l'université Blaise est amorti sur 40 ans à l'exception de la crèche universitaire amortie sur 36 ans.
- ✓ Le patrimoine immobilier acquis à compter du 1er janvier 2017 est amorti sur 40 ans.

La règle de décomposition des actifs et donc de leur amortissement différencié, rendue facultative par l'instruction n° 140008 du 9 avril 2014 relative aux modalités de mise œuvre de la comptabilisation par composants des actifs n'est appliquée par l'Université que pour un seul bâtiment.

À ce jour, deux sites n'ont pas été intégrés dans nos comptes en l'absence d'évaluation par le Service France Domaine :

- ✓ Une partie du bâtiment Paul Collomp,
- ✓ Annexe au laboratoire situé au chalet du Puy de Dôme (surface est non significative eu égard au patrimoine de l'université),

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations et à compter de la date de mise en service, sur une base prorata temporis.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	1 à 12 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

➤ Contrats de location-financement

Le Groupe n'a pas retraité les contrats de location-financement compte tenu du fait qu'il n'y a aucun contrat actif de ce type en cours.

➤ Contrat de partenariat public privé

Le contrat de partenariat est défini à l'article 1 de l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat ; c'est un contrat administratif par lequel l'État ou un établissement public de l'État confie à un tiers, pour une période déterminée en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues, une mission globale ayant pour objet la construction ou la transformation, l'entretien, la maintenance, l'exploitation ou la gestion d'ouvrages, d'équipements ou de biens immatériels nécessaires au service public, ainsi que tout ou partie de leur financement à l'exception de toute participation au capital.

Du fait de la création de l'UGA expérimental, la comptabilité 2020 a fortement été impactée par les opérations des PPP (Partenariats Publics Privés). Un contrat de partenariat public privé a été signé le 13 septembre 2013 par le PRES Clermont université, établissement porteur du projet et l'université, et le partenaire privé, le groupement GCC pour la construction et l'exploitation du laboratoire Magmas et Volcans (LMV) et d'une crèche universitaire. Clermont Université était le porteur du projet et l'université le bénéficiaire final. Le contrat a été transféré à l'université au 1er janvier 2015 à la suite du transfert des droits et obligations de Clermont université dans le cadre de sa dissolution. Par conséquent, l'université est devenue l'établissement porteur du projet. Il a fait l'objet d'un avenant signé le 29 janvier 2016 après fixation des taux afin de prendre en compte la modification des coûts d'investissements initiaux et des modalités de financement.

Ce contrat a pour objet :

- la conception et la construction neuve du Laboratoire Magmas et Volcans sur le Campus des Cézeaux à Aubières incluant notamment : pôle administratif, pôle laboratoires avec locaux de haute technicité (Géochimie, Pétrologie, Volcanologie) et pôle enseignement ;
- l'exploitation technique-maintenance : la gestion technique, les contrôles et vérifications périodiques réglementaires, la gestion des énergies et fluides (hors fourniture des fluides), la maintenance courante, le gros entretien et renouvellement du Laboratoire Magmas et Volcans
- la conception, la construction, l'entretien, la maintenance et gestion technique d'une crèche nécessaire au fonctionnement universitaire
- le financement partiel des ouvrages.

La durée du contrat est de 27 ans et 4,5 mois ; à l'expiration du terme contractuel les ouvrages reviennent gratuitement à la Personne Publique.

La crèche et le laboratoire ont été respectivement livrés les 28 mai 2015 et le 29 janvier 2016.

Le coût de l'investissement s'élève à 17 033 k€ dont 15 867 k€ pour le laboratoire et 1 166 k€ pour la crèche. Il se décompose comme suit :

Nature des coûts (k€)	« LMV »	« Crèche »	Total
Coût des Investissements Initiaux	14 016	1 147	15 162
Intérêts de préfinancement	132	0,755	133
Commissions bancaires d'arrangement	316	10	327
Commissions bancaires d'engagement	249	7	255
Frais d'agent bancaires	85	2	87
Frais de conseil du Partenaire et autre frais	634		634
Frais de gestion de la SPV	331		331
Impôts et taxes non refacturés à l'euro l'euro	0,97		0,97
Compte de réserve (service du Crédit Long Terme Projet)	104		104
Montant Global à Financer	15 867	1 166	17 033

Le coût du financement a été inscrit à l'actif à la date de mise en service : le 1er janvier 2016 pour la crèche et le 29 janvier 2016 pour le laboratoire.

Le coût du GER qui s'élève à 4,50 M€ (laboratoire LMV : 4,1 M€ ; crèche : 0,4 M€) été pris en compte dans le plan d'amortissement, conduisant ainsi l'établissement à amortir le LMV sur 41 ans et la crèche sur 36 ans.

Les coûts annexes correspondent aux dépenses engagées par Clermont Université puis par l'université Blaise Pascal dans le cadre de l'assistance à la Personne Publique (analyses technique, financières, juridiques...) ont été intégrés au coût d'investissement des biens à hauteur de 1 182 k€ répartis entre le laboratoire et la crèche au prorata du coût d'investissement :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage : 697 k€ (laboratoire : 648 k€ - crèche : 49 k€)
- Primes d'indemnités versées aux candidats non retenus pour 484 k€ (laboratoire : 450 k€ - crèche : 34 k€).

La valeur des biens et des amortissements est la suivante :

Immobilisations (en k€)	Valeur brute au 01/01/2021	Acquisitions	Valeur brute au 31/12/2021
Immobilisations corporelles			
Crèche	1 249	0	1 249
Laboratoire LMV	16 966	0	16 966
Total des immobilisations corporelles	18 215	0	18 215

Amortissements (en k€)	Amortissements au 01/01/2021	Dotation de l'exercice	Cumul des amortissements au 31/12/2021
Crèche	174	35	209
Laboratoire LMV	2 095	424	2 519
Total des amortissements	2 270	459	2 729

Le financement prévisionnel des loyers est assuré par l'État à hauteur de 83% du coût de financement soit 16,4 M€ TTC (13 M HT) dont 0,8 M€ d'indemnité de dédit. L'indemnité de dédit correspond au montant à verser en cas de rupture du contrat.

Le contrat prévoit deux cessions de créance loi Dailly par le partenaire aux établissements financiers auprès desquels il a obtenu les moyens de financements long terme.

La première a fait l'objet d'une notification par le Crédit foncier en date du 13/09/2013 et d'un acte d'acceptation signé du Président du PRES Clermont université. Par cet acte d'acceptation l'établissement accepte irrévocablement la cession des créances cédées et acceptées et s'engage à payer directement, intégralement et inconditionnellement au Crédit Foncier les créances cédées et acceptées sans pouvoir opposer aucune compensation, ni aucune exception fondée sur ses rapports personnels avec le Partenaire telles que l'annulation, la nullité, la résiliation du contrat ou l'inexécution des obligations du partenaire. Le montant de la créance cédée et acceptée s'élève à 14,92 M€ ; la quote-part des frais financiers s'élève à 4 042 k€ et celle de l'amortissement du capital à 10 877 k€.

La seconde cession n'a pas fait l'objet d'un acte d'acceptation ; elle a été notifiée par la Caisse d'Epargne et le Crédit Foncier en date du 13/09/2013 et s'élève à 1 436 k€ (frais financier : 106 k€ - capital : 1 330 k€).

Conformément au contrat, la fixation des taux d'intérêts a été réalisée à la date de mise à disposition du dernier ouvrage : le 29 janvier 2016.

Caractéristiques du contrat signé	Montant de l'investissement HT (en k€)	Montant de la dette financière (k€)	Prise de possession des biens	Option d'achat	Financement de l'investissement	Valeur résiduelle au terme du contrat
LMV	14 016	12 867	31-mai-15	non	Etat - Collectivités territoriales	Construction remise gratuitement à l'université
Crèche	1 147	401	29-janv-16		Université	
Total	15 162	13 268				

Le montant des engagements au 31 décembre 2021 sont les suivants :

Situation de la dette au 31/12/2021	Montant total HT (en k€)	Début	Fin
Débit	744	2013	2041
Cession Dailly acceptée sur garantie visant à financer 80% du loyer financier investissement	13 112 421	2016	2041
Loyer annuel restant dû correspondant à la construction, à l'équipement et au financement	15 664 093	2016	2041
Loyer annuel restant dû correspondant à l'entretien, de maintenance et de renouvellement	6 991 728	2016	2041

Une indemnité irrévocable est prévue en cas de fin anticipée du contrat dont les modalités de calcul sont les suivantes :

a. en cas de résiliation du Contrat de Partenariat pour faute du Partenaire : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation) majoré de la marge de crédit applicable, des montants des Redevances R1.1 (frais financiers sur Crédit Long Terme Dailly - créance cédée part acceptée)

et R1.4 (amortissement capital sur Crédit Long Terme Projet - créance cédée part acceptée) restant à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

b. en cas de résiliation du Contrat de Partenariat pour force majeure : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation) majoré de 66% de la marge de crédit applicable, des montants des Redevances R1.1 et R1.4 restants à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

c. en cas de résiliation du Contrat de Partenariat pour motif d'intérêt général : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation) majoré de 33% de la marge de crédit applicable, des montants des Redevances R1.1 et R1.4 restants à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

d. dans tous les autres cas où l'Indemnité Irrévocable est due par le Partenaire en application des stipulations du Contrat de Partenariat ou de la Convention Tripartite : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation ou toute autre date d'exigibilité), des montants des Redevances R1.1 et R1.4 restants à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

e. majorée des intérêts courus au titre du Financement entre la date de prise d'effet de l'exigibilité de l'Indemnité Irrévocable et la date de son versement.

Le taux de swap défini ci-dessus correspond au taux de swap amortissable contre Euribor 3 mois, ou tout autre indice qui lui serait substitué ou reconnu équivalent, d'un emprunt d'une durée équivalente à la durée résiduelle théorique du Contrat de Partenariat et présentant le même profil que l'échéancier de paiement des Redevances R1.1 et R1.4.

➤ Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participation de sociétés non consolidées. La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition augmenté le cas échéant des frais complémentaires activables.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour amener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité appréciée sur la base du potentiel économique de la filiale appréciée en fonction de la quote-part d'actif net réévalué, de la rentabilité et de leur valeur économique.

Les autres immobilisations financières correspondent pour l'essentiel à des dépôts et cautionnements et des créances rattachées à des participations non consolidées.

► Stock

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

► Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en cas de risque probable de non recouvrement.

► Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour le prix d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Au 31 décembre, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constatée pour la différence.

► Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

► Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation courantes, facturées au titre de l'exercice suivant.

► Financement de l'actif

Les financements externes de l'actif sont principalement composés de la valeur des biens acquis, dévolus et des biens mis à disposition, ainsi que des subventions d'investissement destinées à financer des opérations d'investissement.

Le fléchage des immobilisations doit permettre à l'université de reprendre en résultat la quote-part des financements externes de l'actif au même rythme que l'amortissement du bien financé. Le financement par l'Etat de la redevance financière du bâtiment du LMV, dont la construction a été réalisée dans le cadre d'un contrat de partenariat public privé, est versé sur 25 ans. Il est repris en résultat au rythme des amortissements du bien.

Lors d'une dépréciation ou d'une sortie du bilan de l'actif financé, la reprise est comptabilisée dans la même catégorie de produits que celle de la charge constatant la baisse de valeur de l'actif (exploitation ou financier). Il en est de même lorsqu'un financement est reconstitué symétriquement à une reprise de dépréciation sur un actif.

► Provisions pour risques et charges

Les provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, dont la réalisation est incertaine, mais que des événements survenus ou en cours rendent probables.

Les provisions n'ont qu'un caractère provisoire et ne peuvent être valablement constituées que lorsque la charge ou le risque envisagé n'est pas certain, mais est probable et que cette probabilité est née au cours de l'exercice.

Au sein de l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE et compte tenu qu'ils reposent sur des bases estimatives, sont recensés en provision pour risques et charges, les droits inscrits sur comptes épargne-temps conformément aux dispositions de l'instruction de la DGFIP du 27 novembre 2013, reprise dans le recueil des normes comptables.

► Engagements de retraite et prestations assimilées

La méthode préférentielle concernant le provisionnement des indemnités de fin de carrière n'a pas été appliquée pour les raisons suivantes :

- Concernant l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, les personnels travaillant pour l'université sont fonctionnaires ou ont des contrats de droit public. L'université n'a donc aucune obligation de versement d'une indemnité au moment du départ du personnel à la retraite.
- Concernant les autres entités, les estimations effectuées ont démontré que ces montants étaient non significatifs.

► Provisions fiscalement règlementées

Ces provisions constatées en vertu de dispositions fiscales sont considérées économiquement comme non justifiées et font l'objet d'une annulation dans les comptes consolidés.

► Ecarts de conversion

Les écarts d'actif ou de passif provenant de la conversion dans la monnaie d'établissement des comptes annuels des entreprises consolidées, de dettes et de créances libellées dans une autre monnaie font l'objet des retraitements suivants :

- comptabilisation des écarts de conversion actif en mali de change,
- comptabilisation des écarts de conversion passif en boni de change,
- annulation des provisions pour risques de change pouvant exister.

► Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement représentent l'ensemble des subventions accordées au groupe dans le cadre du développement de son activité.

► Impôts sur les bénéfices

Le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société. Les décalages temporaires entre les résultats comptables et fiscaux ainsi que les retraitements résultant de l'élimination de l'incidence des législations fiscales ont donné lieu au calcul d'un impôt différé.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

► Autres méthodes préférentielles non appliquées par le Groupe

Le Groupe n'est pas concerné par les autres méthodes préférentielles non appliquées à la clôture de l'exercice.

3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

3.1. Ecart d'acquisition

	Ouverture au 01/01/2021	Entrées de périmètre	Dotations de l'exercice	Clôture
Ecart d'acquisition	707			707
Amt/dép. écarts d'acquisition	-707			-707
Total Valeur Nette				

L'écart d'acquisition est relatif à CAI. Celui-ci a été intégralement déprécié.

3.2. Immobilisations incorporelles

	Ouverture au 01/01/2021	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de périmètre	Reclassement	Clôture
Frais de recherche	249					31	280
Concessions, brevets & droits similaires	479	253					732
Logiciels	3 309	128	-1				3 436
Immobilisations incorporelles en cours	77	116				-31	162
Autres immobilisations incorporelles	761						761
Immobilisations incorporelles	4 875	497	-1				5 371
Amt/Dép. frais de rech.	-95				-55		-150
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-346				-20		-366
Amt/Dép. logiciels	-2 960		1		-221		-3 180
Amt/Dép. autres immos incorp.	-253				-77		-330
Amt/dép. immo. incorporelles	-3 654		1		-374		-4 027
Total Valeur Nette	1 221	497			-374		1 344

3.3. Immobilisations corporelles

	Ouverture au 01/01/2021	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassement	Correction du bilan à l'ouverture	Clôture
Terrains	21 136		-123				21 014
Agencements sur terrains	188						188
Constructions	309 221	1 098	-3 784		438	-5 000	301 974
Installations tech, matériel & outillage	71 128	7 023	-143				78 008
Matériel informatique	145	9					154
Autres immobilisations corporelles	46 541	4 340	-240				50 641
Immobilisations corporelles en cours	11 387	9 439			-438		20 387
Avances et acomptes s/immo. corp.	821	738					1 560
Immobilisations corporelles	460 567	22 647	-4 289			-5 000	473 925
Amt/Dép. Agencements sur terrains	-142				-5		-146
Amt/Dép. constructions	-79 130		3 899	-14 134		1 333	-88 032
Amt/Dép. Matériel informatique	-140			-4			-144
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-60 075		143	-3 502			-63 434
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-37 024		247	-4 165			-40 942
Amt/Dép. immobilisations corp. en cours	-162						-162
Amt/dép. immobilisations corporelles	-176 673		4 289	-21 810		1 333	-192 860
Total Valeur Nette	283 894	22 647		-21 810		-3 667	281 065

3.4. Immobilisations financières

	Ouverture au 01/01/2021	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de périmètre	Reclassement	Clôture
Titres de participation	41						41
Intérêts courus sur créances et prêts	32			-20			12
Titres immobilisés (AFS - non courant)	526			-262		-3	261
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	19	11				3	33
Prêts, cautionn. & aut. créances - courants							
Immobilisations financières	618	11		-283			347
Dépréciations des titres							
Dép. immobilisations financières							
Total Valeur Nette	618	11		-283			347

3.5. Ventilation des créances par échéance

	Clôture	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Immobilisations financières	45	12	25	8
Avance et acomptes versés sur commandes	920	920		
Clients et comptes rattachés	13 901	13 693	208	
Autres créances et comptes de régularisation	30 958	12 812	18 147	
Total Créances	45 825	27 437	18 380	8

3.6. Titres non consolidés

Société détentrice	Société détenue	Pourcentage de détention	Valeur Brute	Provision	Net
UCA	2MATECH	9,39%	31		31
UCA	BIOVALO	11,63%	10		10
UCA	OAT	Non applicable	261		261
Total			302		302

3.7. Stocks

	Ouverture au 01/01/2021			Clôture au 31/12/2021		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Stocks mp, fournitures et aut. appro.	3		3	2		2
Stocks - en-cours de production	3 879	-3 337	542	3 928	-3 400	528
Stocks -pds finis et intermédiaires						
Stocks de marchandises						
Total	3 883	-3 337	546	3 930	-3 400	530

3.8. Valeurs mobilières de placement

Société détentrice	Etablissements bancaires et intermédiaires	Type	Valeur Brute	Provision	Net
UCA	CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE BANQUE PRIVE	SCPI EDISSIMO	110		110
UCA	CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE BANQUE PRIVE	SCPI RIVOLI AVENIR PATRIMOINE	69		69
UCA	BANQUE POPULAIRE AURA	SCPI LAFFITTE PIERRE	98		98
UCA	BANQUE POPULAIRE AURA	FRUCTIREGIONS EUROPE	92		92
UCA	CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN	CRISTAL RENTE	110		110
UCA	CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN	ATREAM HOTEL	70		70
UCA	FINANCIERE DE L'AUBRAC	EPARGNE PIERRE	70		70
UCA	FINANCIERE DE L'AUBRAC	INTERPIERRE France	70		70
UCA	FINANCIERE DE L'AUBRAC	PIERVAL SANTE	72		72
UCA	FINANCIERE DE L'AUBRAC	VENDOME REGIONS	70		70
UCA	FINANCIERE DE L'AUBRAC	FONCIA PIERRE RENDEMENT	73		73
UCA		Intérêts courus	18		18
CAI		BSA SURGAR	84		84
Total			1 006		1 006

3.9. Provision pour risques et charges

	Ouverture au 01/01/2021	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Variations de périmètre	Clôture
Provisions pour litiges - non courant	597	131	-101		626
Provisions pour risques	597	131	-101		626
Provisions pour restructurations - non courant					
Autres provisions pour charges - non courant	1 978	300	-695		1 584
Autres provisions pour charges - courant	15		-15		
Provisions pour charges	1 993	300	-710		1 584

3.10. Emprunts et dettes financières

	Ouverture au 01/01/2021	Augmentation	Remboursement	Autres	Clôture
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	64	9		81	154
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	130		-5	-81	45
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	11 983		-447	-278	11 258
Autres emprunts et dettes assimilées - courant				278	278
Dettes financières MLT	12 177	9	-452		11 735
Concours bancaires (trésorerie passive)	10	9			19
Dettes financières CT	10	9			19
Total emprunts et dettes financières	12 188	18	-452		11 754

3.11. Ventilation des dettes par échéance

	Clôture	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Emprunts et dettes financières	11 754	342	11 412	
Avances et acomptes reçus	37 611	37 611		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 447	9 447		
Dettes fiscales et sociales	8 061	8 061		
Autres dettes et comptes de régularisation	16 496	16 496		
Total dettes	83 369	71 957	11 412	

3.12. Impôts différés

Au sein du périmètre de consolidation, seule l' UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE n'est pas soumise en totalité à l'impôt sur les sociétés.

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés qui sont calculés selon la méthode du report variable.

Le taux retenu pour le calcul de l'impôt différé au 31 décembre 2021 est de 25 %.

Les déficits fiscaux et les amortissements réputés différés sont retraités à l'actif du bilan en tant qu'impôt différé actif, dans la mesure où leur probabilité d'imputation sur des bénéfices futurs est jugée plus probable qu'improbable. Dans le cas présent, seuls les déficits fiscaux reportables constatés sur la société CIDECO, d'un montant de 183 K€, ont été activés.

	Ouverture au 01/01/2021	Variation	Ecarts de conversion	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Impôts différés - actif		46				46
Impôts différés - passif						
Solde net d'impôt différé		46				46
Ventilation par type d'impacts (en base d'imposition)	Ouverture au 01/01/2021	Variation	Ecarts de conversion	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Eliminations et retraitements de consolidation						
Décalages temporaires						
Déficits reportables	1	182				183
Total des bases d'imposition	1	182				183
Ventilation par type d'impacts (en montant d'ID)	Ouverture au 01/01/2021	Variation	Ecarts de conversion	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Eliminations et retraitements de consolidation						
Décalages temporaires						
Déficits reportables		46				46
Total des montants d'ID		46				46

Entité	Total des déficits reportables au 31/12/2021 (K€)	Part des déficits reportables activables (K€)	Part des déficits reportables non activables (K€)	Taux d'IS utilisé	Montant des impôts différés actifs (K€)
CAI	5 951		5 951	25,0%	0
CIDECO	183	183		25,0%	46
CNEP	1 479		1 479	25,0%	0
UCA					
TOTAL	7 614	183	7 430		46

Les déficits de CNEP n'ont pas été activés du fait que le dirigeant nous a indiqué que la société ne devrait pas faire de bénéfice fiscal au cours des 3 prochaines années.

Les déficits de CAI ne sont pas activés pour deux raisons :

- La société en dehors des abandons de comptes courants ne sera pas bénéficiaire en 2022.
- Nous ne connaissons pas encore le montant de l'abandon de compte courant consenti par la BPI sur les prochaines années.

Le déficit de CAI a été utilisé en 2021 car la société a été bénéficiaire mais cela n'est dû qu'à l'abandon de compte courant consenti par la BPI pour un montant de 2 000 000 €.

4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

4.1. Autres produits et charges d'exploitation

	Clôture
Dotation annuelle du ministère	247 261
Autres financements publics	24 855
Collecte Taxe App	904
Production stockée	49
Production immobilisée	322
Reprises des amortissements et transfert de charges	159
Reprises des financements externes de l'actif	12 790
Redevances de brevets	129
Prestations diverses	6 080
Total Autres produits d'exploitation	292 548
Autres charges	-9 951
Total Autres charges d'exploitation	-9 951

4.2. Achats et variation de stocks

	Clôture
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	-65
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	-1
Variation stocks de marchandises	
Achats de marchandises	-63
Total Achats consommés	-130

4.3. Charges externes

	Clôture
Achat d'études	-109
Autres achats	-33
Achats non stockés de matières et fournitures	-10 033
Sous-traitance générale	-380
Redevances de crédit-bail	
Locations et charges locatives	-833
Entretiens et réparations	-5 626
Primes d'assurance	-280
Etudes et recherches	-763
Divers	-1 417
Personnel mis à disposition	-1 238
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-1 065
Publicités	-1 011
Transports	-154
Déplacements, missions	-1 837
Frais postaux	-320
Services bancaires	-34
Autres charges externes	-5 448
Total Charges externes	-30 581

4.4. Impôts et taxes (hors IS)

	Clôture
Impôts et taxes sur rémunérations	-2 960
Autres impôts et taxes	-325
Total Impôts et taxes	-3 285

4.5. Charges de personnel

	Clôture
Rémunérations du personnel	-139 158
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-95 139
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-882
Total Charges de personnel	-235 179

4.6. Dotations et reprises d'exploitation

	Clôture
Dot./Amt. & dép. immo. incorporelles	-374
Dot./Amt. & dép. immo. corporelles	-21 810
Dot. aux prov. d'exploitation	-431
Dot./dép. des stocks en-cours et produits finis	-63
Dot./dép. des actifs circulants	-47
Rep./provisions d'exploitation	811
Rep./dép. des créances (actif circulant)	1
Total Dotations et reprises amort. & prov. d'exploitation	-21 912

4.7. Charges et produits financiers

	Clôture
Charges d'intérêts sur emprunt	-499
Revenus des équivalents de trésorerie	39
Autres produits financiers	1 319
Total Résultat financier	856

4.8. Impôts sur les bénéfices

	Clôture
Impôts différés	45
Impôt exigible	-111
Crédits d'impôt	429
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	
Total Impôts sur les bénéfices	364

4.9. Preuve d'impôt

	Clôture
Résultat consolidé	18 575
Amort de l'écart d'acquisition	-
Résultat net consolidé hors amortissement des écarts d'acquisition	18 575
Impôts comptabilisés	364
Résultat net consolidé avant IS	18 211
Réintégrations permanentes	0
Déductions permanentes	-
Déficits non activés	- 476
Résultat de l'université non soumis à l'impôt	- 17 510
Résultat net consolidé avant IS	225
Is au taux normal de 26,5%	60
Is au taux réduit	
Contribution exceptionnelle	
Impôt théorique consolidé	60
Crédits impôts	- 429
Impact de l'IS à 15 %	- 4
Impact de l'IS à 28 %	
Impact du taux d'impôt différé à 25 %	3
Impôt consolidé total	- 364
Taux d'IS effectif	-2,00%
Ecart	- 0

5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Engagements reçus

Néant

5.2. Engagements donnés

Société	Nature de la dette	Garantie	Bénéficiaire	Montant à la clôture consolidé
CAI	Retour à meilleure fortune	Retour à meilleure fortune suite abandon de créance 2018	BPI	3 207 600
CAI	Retour à meilleure fortune	Retour à meilleure fortune suite abandon de créance 2019	BPI	3 628 800
CAI	Retour à meilleure fortune	Retour à meilleure fortune suite abandon de créance 2020	BPI	1 620 000
CAI	Retour à meilleure fortune	Retour à meilleure fortune suite abandon de créance 2021	BPI	1 296 000
				9 752 400

L'abandon de créance de la BPI a été conditionné à une clause de retour à meilleure fortune qui constitue l'intégralité de l'engagement.

6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

6.1. Effectif moyen

	Clôture
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	3 400
CNEP	12
CIDECO	11
CLERMONT AUVERGNE INNOVATION	8
Effectif	3 431